élections Québec

DGE-5832-VF (20-08)

Guide pour remplir la demande d'autorisation d'un intervenant particulier Groupe

Un groupe qui demande à être autorisé comme intervenant particulier doit notamment fournir à la présidente ou au président d'élection de sa commission scolaire anglophone les renseignements prévus à l'article 209.11.

A. RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

1. Groupe
   Inscrivez le nom du groupe, la date de sa constitution, son adresse et son numéro de téléphone.

2. Principaux dirigeants du groupe
   Inscrivez le nom et le prénom des principaux dirigeants ou dirigeantes du groupe, l'adresse de leur domicile ainsi que leur numéro de téléphone. Si le groupe a plus de cinq dirigeants, veuillez joindre une annexe fournissant les mêmes renseignements pour les autres dirigeants.

3. Membres du groupe
   Indiquez le nombre réel ou approximatif de membres du groupe.

4. Représentant du groupe (vous devez posséder la qualité d'électeur pour être désigné comme représentant ou représentante)
   Inscrivez votre nom, votre prénom, votre date de naissance, l'adresse de votre domicile ainsi que votre numéro de téléphone.

5. Objet de la demande d'autorisation (préciser le sujet d'intérêt public, le cas échéant)
   Indiquez l'objet de la demande d'autorisation en cochant, selon le cas, la case « Prôner l'abstention ou l'annulation du vote » ou la case « Faire connaître son opinion sur un sujet d'intérêt public ». Si vous cochez cette dernière case, vous devez préciser le sujet.

B. DÉCLARATION SOUS SERMENT DU REPRÉSENTANT DU GROUPE

Cette section contient votre serment et votre engagement à titre d'électrice ou d'électeur désigné pour agir à titre de représentant du groupe. Il précise également les exigences de la *Loi* à ces égards.

Toute personne qui y est autorisée par une loi du Québec (par exemple, un commissaire à l'assermentation, un avocat ou un notaire) peut recevoir un serment en vertu de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* (RLRQ, c. T-16). La présidente ou le président d'élection de la commission scolaire anglophone qui reçoit la demande d'autorisation, la ou le secrétaire d'élection et tout autre membre du personnel électoral peuvent également recevoir ce serment, en vertu de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* (RLRQ, c. E-2.3).

C. ATTESTATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

N'inscrivez rien dans cette section. Elle est réservée à la présidente ou au président d'élection de votre commission scolaire anglophone. Prenez bien note du numéro d'autorisation qui vous sera attribué (SCOL-00), car ce numéro doit apparaître sur toutes vos publicités.

élections Québec

DGE-5832-VF (20-08)
Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones [LECSSA]*, chapitre XI, article 209.10

Demande d'autorisation d'un intervenant particulier
Groupe

A. RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

Par la présente, je demande l'autorisation requise en vertu de l'article 209.11 de la section VIII du chapitre XI de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration scolaires anglophones* et, à cette fin, je fournis les renseignements exigés.

1. _____ Nom du groupe

Date de constitution (Année / Mois / Jour)

2. _____ Adresse

_____ Numéro de téléphone

3. Principaux dirigeants du groupe

Nom et prénom	Adresse du domicile	Numéro de téléphone

3. Nombre réel ou approximatif de membres du groupe _____

4. Représentant du groupe (électrice ou électeur désigné pour agir à ce titre)

_____ Nom et prénom du représentant du groupe, en majuscules

Date de naissance (Année / Mois / Jour)

_____ Adresse du domicile

_____ Numéro de téléphone

5. Objet de la demande d'autorisation

1° ☐ Prôner l'abstention ou l'annulation du vote **OU**

2° ☐ Faire connaître son opinion sur un sujet d'intérêt public _____ Préciser le sujet d'intérêt public

* Tout renvoi à la LECSSA fait référence aux dispositions de la *Loi sur les élections scolaires* en vigueur avant l'adoption du projet de loi 40.

B. DÉCLARATION SOUS SERMENT DE L'ÉLECTEUR

1. Pour l'élection du _____ ,
   Date de l'élection

   je déclare que :

   - je représente le groupe _____ ;
     Nom du groupe

   - je possède la qualité d'électeur, comme la majorité des membres de ce groupe,

     de la commission scolaire anglophone _____ ;
     Nom de la commission scolaire anglophone

   - je n'entends pas favoriser ni défavoriser directement une personne candidate ;

   - je n'agis pas, ni directement ni indirectement, pour le compte d'une personne candidate ;

   - à ma connaissance, aucun membre du groupe n'a obtenu une autorisation à titre d'intervenant particulier pour un objet analogue ou n'a formulé une demande d'autorisation qui est encore pendante ;

2. Je m'engage à me conformer aux dispositions de la *Loi* qui me sont applicables, notamment, à ne pas excéder le montant de 300,00 $ en dépenses de publicité au cours de la période électorale (art. 206.36(8°)).

_____
Signature de la représentante ou du représentant du groupe

Déclaré sous serment devant moi

à _____ le _____
Nom de la municipalité Date

_____
Personne autorisée à recevoir une déclaration sous serment

C. ATTESTATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

J'accepte cette demande d'autorisation pour la période qui se terminera le _____ .
Date de l'élection

À cette fin, j'accorde le numéro d'autorisation suivant : SCOL-

_____
Signature de la présidente ou du président d'élection

Année Mois Jour
_____ _____ _____
Date

_____
Nom de la commission scolaire anglophone